

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'agriculture,  
de l'agro-alimentaire et de la  
souveraineté alimentaire

---

## ARRÊTÉ du 3 février 2026

**Relatif à la dénomination des écoles internes de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro).**

NOR :

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 5 ;

Vu la proposition du conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) en date du 4 décembre 2025.

### ARRÊTE

#### Article 1er

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) comprend trois écoles internes dénommées : « Institut Agro Montpellier », « Institut Agro Rennes-Angers » et « Institut Agro Dijon ».

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 2026

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

